

Conditions générales de vente

Date de mise à jour : Juillet 2025

Article 1 – Préambule

Chloé DARDEL vous propose des formations dans le domaine de la santé au travail et des Ressources humaines. Ces formations sont réalisées à distance ou en présentiel, en intra ou en inter. Elles visent à :

- Favoriser la qualité de vie et la santé au travail des collaborateurs,
- Renforcer la cohésion et la coopération au sein des équipes,
- Développer une communication claire, constructive et respectueuse,
- Acquérir les bases légales et réglementaires essentielles en matière de santé au travail et de gestion des ressources humaines.

Toute commande de formation auprès de Chloé DARDEL est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus dans cet article emporte de plein droit leur acceptation.

Article 2 – Engagement contractuel

Les inscriptions aux actions organisées par Chloé DARDEL impliquent l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente.

Le programme de formation précise dans le détail :

- Les prérequis ● La durée ● Les modalités et les délais d'accès ● Les objectifs ● Le contenu
- Le tarif ● Le contact ● Les méthodes mobilisées ● Les modalités d'évaluation ●

L'accessibilité aux personnes handicapées.

Après acceptation de l'inscription, Chloé DARDEL fait parvenir au client, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L6353-1 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L6353-3 à L6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

Article 3 – Sanction de la formation

Les attestations ne pourront être transmises qu'après l'accomplissement de la totalité de la formation. En tout état de cause Chloé DARDEL n'est tenue qu'à une obligation de moyens et pas de résultat.

Une attestation de formation est établie par Chloé DARDEL à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

Article 4 – Prix

Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs et ils sont inscrits dans le contrat ou la convention de formation. Le prix de chaque formation intègre les frais liés à la réalisation de ladite formation. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

Article 5 – Facturation et délai de paiement

La facture est envoyée par mail à l'entreprise. Le règlement doit être effectué par virement bancaire, dans un délai de 30 jours à compter de réception de la facture.

Article 6 - Conditions d'annulation des formations

Report ou annulation du fait du bénéficiaire : Le client s'engage à communiquer à Chloé DARDEL par écrit (courrier ou email) au moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation toute annulation de commande. Si l'annulation a lieu le jour même et que le bénéficiaire ne se présente pas à la formation : 50 % de la somme totale de la formation sera facturée. Absence du ou des bénéficiaires.

Le client s'engage à communiquer à Chloé DARDEL par écrit (courrier ou email) au moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation toute annulation de commande.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance compris entre quinze (15) et jour (7) jours calendaires, l'Entité bénéficiaire s'engage à verser à l'Organisme une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 50% du montant TTC de la formation.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance inférieur à sept (7) jours calendaires, l'Entité bénéficiaire s'engage à verser à l'Organisme une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 100% du montant TTC de la formation.

Article 7 - Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure. Lorsque, par la suite de cas de force majeure, Chloé DARDEL est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat ou à la convention.

Article 8 - Protection des données personnelles du client

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Chloé DARDEL en application dans l'exécution des bilans de et des formations ne seront communiquées à aucune parties prenantes externes.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation ou d'accompagnement. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à : dardelrhconsulting@outlook.fr

En particulier, Chloé DARDEL dans le cas de certaines formations conservera les données liées au parcours (excepté le Bilan de compétences) et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation, à l'analyse du bilan de la formation et aux contrôles auxquels Chloé DARDEL peut être soumise.

Article 9- Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive de Chloé DARDEL et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de Chloé DARDEL. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont essentiellement des supports dématérialisés.